

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; EWIG, r. Amboise-Richel, 9; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c. Réclames... 30. Faits divers... 15.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 9.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR, 23 Octobre 1881.

UNE QUESTION SOCIALE.

M. les républicains réclament une multitude de réformes et proposent un tas de lois nouvelles.

Ils veulent changer le Sénat qui les gêne; ils veulent réformer la magistrature, qui ne se fait pas leur servante; ils réclament l'expulsion des congréganistes qui ont échappé aux décrets du 29 mars; toujours de la politique, rien que de la politique.

Depuis onze ans que nous sommes en République, les idées les plus extravagantes se sont produites au Parlement; et depuis que les républicains sont devenus les maîtres par les élections de 1876 et 1877, ils ont eu le temps d'opérer dans le pays bien des bouleversements.

En est-il un qui ait eu le cœur de déposer sur le bureau de la Chambre des députés ou du Sénat une proposition sérieuse pour venir en aide aux travailleurs réduits à la famine par une maladie soudaine?

Supposons une famille de quatre personnes: le père, la mère, deux enfants en bas âge. L'homme se casse un membre, ou bien il contracte une fièvre dangereuse. Il en a pour deux mois à l'hôpital. La femme ne gagne pas assez pour se nourrir avec ses deux enfants. Ils ont à peine du pain à manger; le propriétaire réclame son loyer, et comme ces malheureux ne peuvent pas payer, on les expulse. La mère, qui s'est privée pour les enfants, tombe malade à son tour. Elle mourra, ou son mari peut-être.

Pour les sauver, il eût suffi de les aider pendant un mois. Il y a l'Assistance publique; mais l'Assistance publique ne peut donner que de légers secours, pas même assez pour empêcher de mourir de faim. Et il faut un abri, des vêtements et du feu.

Nos sénateurs et députés républicains se sont-ils occupés de cette question si douloureuse? ont-ils cherché les moyens d'y remédier?

Non. Ni les Victor Hugo, ni les Louis Blanc, ni les Clémenceau, ni les Gambetta n'ont dit: « Aujourd'hui nous allons nous occuper des travailleurs malheureux, de ces ouvriers honnêtes et laborieux que la misère frappe injustement... »

La politique prime tout. La question intéressante n'est pas de savoir si l'on soulagera ceux qui ont faim et froid; c'est de savoir quel est le parti qui s'attribuera le pouvoir.

Voilà le régime qui ose s'intituler: « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Chronique générale.

M. Gambetta veut la révision du Sénat; les opportunistes veulent la révision; des manifestations révisionnistes sont organisées dans les départements; quelques sénateurs républicains, comme M. Léon Say, qui est un opportuniste indécis, s'abstiennent prudemment ou lâchement; d'autres, comme M. Ribot, qui est un centre gauche anti-gambettiste, protestent inutilement; mais la majorité des manifestants, sénateurs et électeurs sénatoriaux, est favorable à la réforme constitutionnelle souhaitée par le futur pilote de la République.

Donc, il est à croire que les Chambres se réuniront en congrès et que la révision du Sénat sera opérée selon les désirs de M. Gambetta.

Or, à quoi tend cette révision? A annihiler le Sénat; c'est évident. Pourquoi les opportunistes demandent-ils la réforme du Sénat?

Parce que le Sénat résiste à la Chambre. La Chambre est opportuniste, et le Sénat n'est pas opportuniste.

La Constitution a établi le Sénat pour mettre un frein aux passions de la Chambre.

Par la révision, M. Gambetta supprime le frein, et le Sénat devient un cheval de renfort pour activer la marche de la Révolution.

Si les opportunistes étaient logiques, ils demanderaient au congrès la suppression pure et simple du Sénat, car un Sénat qui vote comme la Chambre est une machine parfaitement inutile. C'est une comédie parlementaire et une dépense injustifiable.

Nous espérons donc que les radicaux, quand le congrès se réunira, proposeront la suppression du Sénat, et que la discussion sera assez chaude pour démasquer les roueries des opportunistes.

Si M. Gambetta, en effet, tient à conserver le Sénat modifié, ce n'est pas qu'il respecte à peu près la Constitution actuelle;

C'est que, prenant le pouvoir, il cherche dans le maintien du Sénat modifié un appui solide pour la politique opportuniste.

Dans les conditions présentes, la révision n'est pas une réforme, c'est un piège, un véritable traquenard; et nous engageons tous ceux qui ne sont pas dévoués à M. Gambetta, à s'en méfier fortement.

Plusieurs préfets ont consulté le ministre de l'intérieur pour savoir si des secours de route devaient être accordés aux victimes du 2 décembre qui ont eu à se déplacer pour faire valoir leurs droits au bénéfice de l'indemnité fixée par la loi du 30 juillet dernier.

Le ministre a répondu qu'aucun crédit n'existant pour des frais de ce genre, toutes les demandes doivent être rejetées. (France.)

Nous croyons savoir d'une source des plus autorisées que le gouvernement n'est pas éloigné de faire procéder à l'arrestation de différents individus qui se livrent depuis quelques jours à une propagande insurrectionnelle dans les quartiers ouvriers de Paris.

On prétend que si M. Gambetta était invalidé, comme député de Belleville, il poserait sa candidature dans l'une des circonscriptions qui deviendront vacantes par suite d'option, à Toulouse, par exemple, M. Constant étant définitivement résolu à opter pour Bagnères-de-Bigorre, par suite de considérations tout à fait personnelles.

— Avant-hier soir, vers 8 heures, des prolonges d'artillerie passaient sur les boulevards extérieurs se rendant au chemin de fer de Lyon à destination de l'Algérie. Ces prolonges d'artillerie étaient conduites par des hommes du génie.

— Le 89^e de ligne a reçu l'ordre d'envoyer un bataillon en Tunisie, à l'effectif de 550 hommes.

On a demandé à chaque compagnie restante 25 hommes pour compléter les compagnies partantes; or, même en faisant rentrer les ordonnances des officiers hors cadres, on n'a trouvé que 24 hommes en moyenne disponibles.

A cette heure, le 89^e d'infanterie, qui occupe Saint-Denis et Fontainebleau, n'a plus que des sergents et caporaux sans un seul homme. (National.)

— La Patrie dit qu'il est sérieusement question de remplacer le général Farré par le général de Galliffet.

— Un meeting de femmes doit avoir lieu demain dimanche, aux Batignolles.

— Nous avons parlé des « plaques d'identité » destinées à reconnaître les hommes sur le champ de bataille; ajoutons aujourd'hui que c'est le 15 novembre prochain qu'aura lieu l'adjudication de la fourniture complète au siège de l'Intendance, rue Saint-Dominique. Il s'agit de 4,450,000 médailles, et l'avis d'adjudication vise les fournitures de 4,080 boîtes en chêne destinées à renfermer ces médailles.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On télégraphie de Monastir à l'Agence Havas:

« La situation politique, qui, à la suite de l'affaire du 20 septembre, s'était améliorée, menace de s'aggraver de nouveau; les assassinats, les vols se multiplient chaque jour sur les routes. »

» Le 8, des Européens ont été arrêtés, sur

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA NUIT DANS LA GRANGE

(Suite.)

IV

Une tentative

Le lever de Catherine tarde plus que Régis n'avait présumé.

Celui-ci se tient debout et s'impatiente.

— Si j'avais le temps, se dit-il, je ferais bien un somme; mais je ne veux pas être pris en flagrant délit de travestissement. Voyez-vous Catherine mettant la main sur un mendiant postiche, et découvrant son ancien maître sous ses habits de rôdeur! Ça ferait une jolie histoire! On ne saurait pas ce que ça signifie, et sur les on dit des uns et des autres, patraque! tout rapprochement deviendrait impossible. Si notre domestique n'est pas matinal aujourd'hui, malgré mon désir d'être vu d'elle, je saurai bien lui brûler la politesse, et j'aurai bientôt trouvé le moyen de sortir.

Cependant, tout en disant cela, il s'est assis.

— Ah! parbleu! dit-il, ma pauvre botte, je ne l'ai pas beaucoup écorchée de mon sommeil; je peux bien te prendre un instant pour siège. Des deux façons, je ne l'aurai pas fort endommagée.

Et il reste là, espérant néanmoins que le moment de partir ne tardera pas.

A part ce désir, le temps ne lui paraît pas long. Il se plait à repasser dans sa mémoire les différents détails de l'épisode de cette nuit, et il y trouve une abondante pâture. Ce n'est pas sans un certain charme qu'il entrevoit sa réinstallation avec sa femme; car il l'aime beaucoup, malgré les ennuis qu'il lui a causés par ses bourrasques de jalousie.

A cette première préoccupation succède bientôt l'idée, — trop persévérante, — de Justin. Il en est fréquemment obsédé:

— Je ne peux pas le supporter, cet animal-là... et je sais pourquoi. A-t-on jamais vu être pareil! Toujours à tourner autour de ma femme... et à lui dire mille bêtises: — « Eh! madame Claire, vous avez de beaux yeux! Eh! madame Claire, vous avez de belles dents! » Eh! madame Claire par-ci; eh! madame Claire par là! Ça ne finissait pas... Ah! il faudra pourtant bien que ça finisse!... Ce monsieur, il se donnait des airs!... Parce qu'il lui avait plu de trouver Claire de son goût, il lui semblait qu'aucun autre n'y eût touché... pas même moi!... Vrai cas de dire qu'il la voudrait toute à lui! C'est un pouffort! Ah! oui, oui, cet animal-là, je lui couperai chemin;... » il m'agace.

Le ton avec lequel Régis accentuait cette exclamation ne laissait pas le moindre doute sur la violence de l'antipathie qu'il ressentait contre Justin.

— Avec ça, continue-t-il, qu'il s'avise d'être querelleur!... Mieux que ça encore, il menace. Je me rappelle un jour... Mais, bah! Claire n'en sait rien; il s'amuse à dire... Eh! qu'il dise ce qu'il voudra, je ne le crains guère. L'imbécile! et le fat par-dessus le marché. Quand il papillonnait autour de Claironnette et qu'il aurait bien voulu l'obtenir pour lui, il a eu l'audace ou la bêtise, non pas de lui demander sa main, mais de lui offrir la sienne. La sienne, à lui! sa main! la main de Justin!... Le beau cadeau, ma foi!... Ah! je voudrais bien la tenir un jour, sa main; je la lui tournerais de belle sorte au bout de son poignet...

Régis, quoique se parlant bas, prononce ces derniers mots avec une énergie extrême, et cette véhémence contenue ne serait pas de bon augure en cas d'une rencontre avec Justin.

— Mais laissons cet être-là, reprend-il; j'y reviens toujours. Il me « bouleverse », comme il dit, et me ferait manquer l'heure de mon départ... Écoutons si rien ne bouge, et si Catherine ne va pas bientôt descendre.

Il prête l'oreille et croit entendre quelque chose... Mais ce n'est pas du côté de l'escalier, se dit-il. Non, rien par là. On dirait que ça vient du côté de la rue, en dehors. C'est quelque passant altéré ou matinal, qui, en cheminant, aura frotté la grand'porte... Encore! voilà le frottement qui re-

commence... Qu'est-ce? Un gaillard chercherait-il?... Assurons-nous de ça... Il n'est pas indifférent de se savoir en danger.

D'un bond, mais d'un bond silencieux, Régis se lève.

— Je n'ai point d'arme sur moi; pour venir demander grâce à ma femme, je n'ai pas jugé à propos de m'armer jusqu'aux dents. Je voudrais bien cependant n'être pas au dépourvu... Cherchons donc.

Et il passe soigneusement la revue dans toutes ses poches.

— Ah! j'ai mon couteau. Il est petit, c'est vrai, mais solide et bien aiguisé... Ouvrons-le à tout hasard, et approchons-nous de la grand'porte. Je verrai bien... c'est-à-dire j'entendrai bien ce qui se produira; car, pour y voir, il n'est pas encore l'heure.

Il s'approche tout « pian pian » de la grand'porte, et s'y tient debout.

— Cette porte est de résistance et bien fermée, continue-t-il à part soi; je ne sais pas quel est le fou qui penserait l'ouvrir... et pourquoi? Pour s'introduire dans la maison? Mais il serait un maladroite; la journée, il y a vingt moyens plus faciles que celui-là... Enfin, guettez de l'oreille. Je peux me tromper, et... j'aimerais mieux ça.

Collé droit contre la porte et le couteau à la main, Régis attend, pas précisément calme, mais

la route de Sousse à Monastir, par des insurgés qui leur ont pris leurs revolvers, leurs argent et leurs vêtements.

» Trois villages des environs de Mehdia, qui dépendent du khalifat de Monastir, ont été pillés et razzés par ces bandes. Les villages de Rouza et de Ben-Neyle, distants de Monastir de quelques kilomètres, ont été également pillés. Les habitants se sont vigoureusement défendus.

» Les auteurs de ces razzias étaient au nombre de 500.

» Ils auraient commis de plus graves déprédations si le khalifat Mokoin, à la tête d'une forte escorte, n'était venu les repousser.

» Dans le village Djemmal, 3,000 moutons ont été enlevés par la même bande. C'est Alim-ben-Messai, caïd des Zlans, qui aurait commandé à cette bande de piller tous les villages qui refuseraient de faire cause commune avec elle.

» Monastir, malgré l'émotion produite par ces désordres, est tranquille; et les habitants ne s'agitent pas, malgré les affirmations de quelques journaux représentant la population comme très-surexcitée et prête à se révolter.

» L'expédition sur Kairouan ne paraît pas émuvoir les indigènes.

» Monastir et Mehdia n'ont pas de troupes françaises.

» Le *Chacal* a passé hier, venant de Gabès et allant à Sousse, Hammanet et la Goulette.

» Dimanche, un coup de fusil a été tiré en ville sur un fourrier, qui, à six heures du soir, portait à son lieutenant des pièces à signer.

» Une enquête a été ouverte.

Mehdia, 17 octobre.

(Arrivée le 20 octobre, 10 h. soir.)

Ce matin, à six heures, cinq cents Arabes, parmi lesquels des soldats déserteurs de Kessoucef, ont attaqué le village de Treziche, à 5 kilomètres de la ville.

Il y a eu plusieurs blessés des deux parts.

Les insurgés ont eu six morts.

Par l'ordre de l'agent consulaire, la canonnière l'*Aspic* a lancé deux bombes dans la direction de Treziche pour effrayer les insurgés.

Les agents consulaires des autres puissances ont prié l'agent français de retenir l'*Aspic* dans les eaux de Mehdia, car on craint une attaque sérieuse des Arabes.

Tunis, 21 octobre, 8 h. 35, matin.

Général Japy à guerre.

Le colonel Laroque, parti du Kef, a attaqué et forcé, le 20, à sept heures et demie du matin, le passage de Kanaget-el-Gdün, à l'Est-Nebeur.

Le camp ennemi a été enlevé, l'artillerie a fait de grands ravages sur l'ennemi qui était nombreux et massé.

Le colonel qui a campé sur l'Oued-Tessa s'attend pour aujourd'hui à un fort engagement, la cavalerie ennemie guettant son débouché dans la plaine.

J'ai donné l'ordre, hier soir, au général

résolu.

Un nouveau frotement extérieur, plus prononcé encore que le second, attire décidément son attention. C'est comme si une main, appliquée contre un des larges battants, eût glissé lourdement de haut en bas.

Malgré l'obscurité, Régis tourne d'instinct les yeux vers le sol.

Le bruit paraît s'être amorti. Pendant quelques secondes, on n'entend plus rien.

Les yeux de Régis ne quittent pas, pour cela, leur position.

Tout à coup, son ouïe distingue une sorte de remuement, un froissement de paille, et il lui semble que quelque chose de ce genre est glissé de forcé sous la porte.

Il se baisse avec précaution, retient son souffle, penche l'oreille et se consolide en posant un genou à terre.

Avec de grandes précautions, il fait descendre perpendiculairement un de ses doigts, jusqu'à ce qu'il rencontre et sente un obstacle.

Deviné juste: c'est une poignée de paille qui s'avance et qu'on cherche à introduire du dehors au dedans.

Le cœur de Régis bat un peu plus vite. Dans quel but cette tentative? Est-ce un fait insignifiant? Est-ce un crime qu'on prépare?

Il ne tardera certainement pas à le savoir.

d'Aubigny, à Restour, de faire ce matin une énergique démonstration dans la vallée de l'Oued-Tessa et d'assurer ses communications avec la colonne Laroque.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 octobre.

La Bourse se remet de la panique d'hier, les transactions sont plus calmes, mais les cours se raffermissent sensiblement.

Le 3 0/0 revient à 84.32 et le 5 0/0 à 116.75.

La Rente Extérieure d'Espagne se tient à 26 1/2. Marché assez suivi sur les Messageries Fluviales.

Le courant d'affaires qui se dessine sur le Crédit foncier ramène les cours à un meilleur niveau, 1,695.

La Banque Transatlantique reste calme au milieu de la tourmente; cette fermeté s'explique par la raison que cette valeur est une valeur de portefeuille et non de spéculation.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie, malgré tous les mouvements désordonnés du marché, a été fort bien tenue; nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit, à savoir que cette Compagnie, destinée à apporter aux travaux de constructions une impulsion puissante, voit ses titres conservés par leurs heureux possesseurs qui bénéficieront de grandes plus-values.

On a coté 997.50 sur la Société Française Financière; bon revenu, excellente valeur, en un mot ayant une grande solidité comme placement, elle reste en dehors de la spéculation.

La Banque Nationale sait bien maintenir le niveau de ses cours, l'exercice en cours donnera de bons résultats; on inscrit 680.

Le Crédit Général Français reste ferme à 830. La Banque de Prêts enregistre de bons achats à 615.

L'action Malétra a les faveurs de l'épargne à 515. Nous ne saurions trop répéter que le mouvement sur cette valeur n'étant qu'à son début, il faut acheter dès maintenant.

La Société Générale des Fournitures Militaires est une de nos meilleures valeurs industrielles destinées dans un avenir rapproché à subir de bons mouvements de hausse; on oscille de 560 à 562.50.

Grandes transactions à 315 avec tendance ferme sur les obligations d'Alais au Rhône, on peut être certain que ces titres atteindront les cours des obligations de nos grandes Compagnies. On demande l'action à 505.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur: M. MEYER.

Concert du Dimanche 23 octobre 1881, à 4 heures du soir.

Programme.

1. *L'Ermite*, allégo. PIROUELLE.
2. *Cavatine pour bugle* ROSSINI.
3. *Albine*, polka pour piston RENARD.
4. *Haydée*, fantaisie AUBER.
5. *Marietta*, mazurka RENARD.

MÉTÉOROLOGIE. — Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante:

« Une dépression, probablement d'une énergie dangereuse, arrivera sur la Grande-Bretagne, la France et les côtes de Norvège entre le 23 et le 25, suivie de pluie. Neige peut-être dans le Nord et le Sud et retournant au Nord-Ouest, bourrasques ou forts vents. Temps incertain probablement pendant plusieurs jours. »

A peine a-t-il fini ces interrogations intérieures, qu'un petit bruit, sec et éclatant, lui fait tourner la tête.

Au même moment, une ligne lumineuse, indécise d'abord, puis claire, se dessine en tremblant sous la porte.

C'est une allumette que l'on vient de frotter, et qui va sans doute communiquer sa flamme à la poignée de paille.

Un juron terrible gronde dans la gorge de Régis, qui a l'habileté et surtout la force de serrer les lèvres pour ne pas le laisser sortir.

Il a affaire à un incendiaire. Mais comment le saisir? S'il se trahit, le coupable se sauve... Il étoufferait plutôt que de pousser le moindre cri.

Sa main droite, armée et levée, est prête à frapper. De la main gauche il attire doucement à l'intérieur la paille, qui, roulée, ne s'allume que lentement sur le côté, et en dégageant beaucoup de fumée.

Cette traction silencieuse trompe le travailleur coupable du dehors, lequel doit craindre que son brandon ne lui échappe.

Aussitôt, pour remédier à cette crainte, une main hésitante, févreuse, rampe et s'avance à la suite de la paille, autant pour s'en assurer que pour la diriger.

— Ah! brigand! tiens!...

Et, en même temps que ce cri, — qu'il pousse

Nous engageons le public à n'accepter qu'avec une extrême réserve la monnaie d'Espagne, surtout les pièces d'or, dont une grande quantité sont fausses.

Le public doit se tenir en garde, en ce moment surtout que des tentatives sont faites de tous côtés pour introduire cette fausse monnaie en France.

A Montpellier, la police a mis déjà en état d'arrestation un marchand de bestiaux qui était président d'un cercle républicain de cette ville. Il rapportait d'Espagne, chaque fois qu'il allait y acheter des moutons et des veaux, plusieurs mille francs de ces pièces fausses qu'il mêlait ensuite aux bonnes pièces françaises dans ses paiements.

Et il n'est pas le seul Français ou Espagnol qui se livre à ce commerce.

Les pièces d'or déjà saisies sont chacune de cent réaux et frappées à l'effigie d'Alphonse XII. La frappe de ces monnaies est assez correcte; elles contiennent du platine et sont dorées à l'aide de procédés galvanoplastiques qui leur donnent, non pas tout à fait la nuance de l'or, mais plutôt une teinte cuivrée.

(Union du Midi.)

Chacé. — Le voleur de Chacé fait encore parler de lui. Dimanche dernier, le nommé Célestin Bénard, domestique chez M. Chevalier, propriétaire, s'aperçut, en ouvrant sa malle, qu'on lui avait volé 70 fr. renfermés dans un petit sac de toile.

Cela fait trois vols commis dans des circonstances identiques et dans l'espace de quelques jours. Une enquête est ouverte dans le but de découvrir le coupable.

Lettre de Doué.

Monsieur le Directeur,

M. G. Puysegur, dans la troisième partie de sa lettre, prétend montrer que le traité de 1874 ne peut plus subsister.

Certes, si l'on suivait sa première impression, on détournerait bien vite les regards de ces lignes où des pensées fausses sont exprimées dans un langage qu'on ne connaît qu'à la halle. Mais comme dans la pensée de l'auteur cette page contient une accusation formidable contre les signataires du contrat, nous nous y arrêtons quelque temps.

Tout d'abord, M. G. Puysegur, qui se prétend sérieux, affirme que notre école communale devrait compter 450 élèves. Mais où jamais a-t-il pris cela? Quel est l'article du traité qui le lui dit, qui lui permet même de le supposer? J'ai lu et relu le contrat, d'autres l'ont lu avec moi, et nous n'y avons absolument rien trouvé qui ait rapport au chiffre des élèves.

Mais, ce que nous avons appris en étudiant la question, c'est que l'école communale n'a jamais compté plus de 30 ou 40 élèves; que l'année dernière, à la rentrée des classes, elle en comptait encore 29, et qu'elle n'a diminué qu'à cause de la mauvaise direction de l'instituteur. Les parents n'ont pas voulu laisser leurs enfants à un maître qui disait tout haut qu'il avait trop d'élèves. Ce que nous avons appris en

cette fois avec une joie féroce et qui le soulage, — il abat son poing, qui frappe rapide comme l'éclair et pesant comme une massue.

De ce coup, la flamme, mal prise encore, s'est éteinte, en disséminant alentour quelques étincelles presque inoffensives et immédiatement écrasées sous le pied.

La lame du couteau s'est enfoncée, et un rugissement, parti de l'autre côté de la porte, prouve au vengeur que le criminel est touché.

Régis, vivement impressionné, veut se rendre compte de ce qu'il a fait.

Il tâtonne, et acquiert sur le champ la conviction que la lame de son couteau vient de clouer à terre... une main!

— Je le tiens! le brigand! l'infâme! s'écrie-t-il avec horreur. Qui peut-il être? Qui peut nous en vouloir assez pour tenter ce crime...?

(A suivre.) F. FERTIAULT.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 24 octobre 1881.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par Les Artistes de la Comédie Parisienne

L. L. A.

Pièce nouvelle en 5 actes, de M. Jean MALUS.

outre c'est que le chiffre dérisoire de 50 élèves, auquel est réduite aujourd'hui l'école communale, n'est dû qu'à la conduite de l'instituteur qui en est chargé. Quand un instituteur ne comprend pas que, dans une maison ecclésiastique, il ne doit pas chanter du matin au soir la *Marseillaise* et le *Ça ira*; qu'il refuse de conduire ses élèves à la messe, on comprend que les parents n'aient guère le désir de lui confier leurs enfants.

Que si cette école était remise à un laïque qui inspirât quelque confiance, elle reprendrait aussitôt le développement qu'elle a eu jusque à ces derniers temps. D'autres moyens ne réussiraient pas à la rétablir.

En vain essaiera-t-on d'y amener des enfants par l'appât d'une gratuité complète; en vain voudrait-on forcer les parents à y mettre leurs enfants par des voies plus odieuses encore, elle ne reprendra jamais.

Jamais les habitants de Doué n'admettront qu'on puisse élever convenablement les enfants sans leur parler de Dieu.

EDELSTAN.

Post-scriptum. — Au moment où je termine cette lettre, j'apprends de M. G. Puysegur, par une lettre qu'il a adressée au Courrier de Saumur, qu'il y a un monde où l'on se respecte, mais que je n'y suis pas.

Je regrette de ne l'avoir pas vu plus tôt, car je me serais adressé à de bons maîtres, et j'aurais mieux su les règles de la polémique courtoise et honnête. J'aurais su, par exemple, quel était le moins déshonoré et le moins discourtois de dire des choses fausses avec un vrai nom, ou des choses vraies avec un nom supposé.

En attendant que sur ce point mon éducation se complète, je me contenterai de ce premier principe de polémique que j'ai appris autrefois. — Quand un homme répond à des questions nettes et précises: « L'occasion de répondre serait belle, mais je dois résister à la tentation, ayant à occuper beaucoup mieux mes loisirs », cet homme est ce qu'on appelle un homme battu.

UN PRISONNIER VOLONTAIRE.

On nous dit qu'il existe dans l'arrondissement de Chinon un monsieur atteint d'une singulière idée et d'habitudes qui s'écartent beaucoup de l'ordre commun.

Il paraît que, depuis une quinzaine d'années, il n'est pas sorti de sa chambre, bien qu'il ne soit atteint d'aucune infirmité qui l'empêche de marcher et de se promener. Ses repas lui sont servis dans la chambre, où il couche. Il reçoit souvent des amis, mais jamais il ne lui arrive de se reconduire au delà du seuil de son appartement.

Possesseur d'une certaine fortune immobilière, on ne le voit jamais visiter ses domaines; il est obligé de régir et de surveiller ses propriétés par un intermédiaire.

Le motif qui l'a fait se condamner à ce régime est des plus extraordinaires.

Il s'est mis dans la tête que, s'il sortait de la chambre où il se retient volontairement captif, il serait immédiatement frappé de mort.

Rien du reste, dans ses actions, comme dans sa conversation, ne donnerait lieu de croire qu'il pourrait être atteint de folie. Fort instruit, il a, autrefois, vécu dans le monde, où il occupait une place distinguée.

D'une urbanité parfaite, doué du plus heureux des caractères, il entretenait avec ses voisins les relations les plus cordiales.

Mais ceux qui l'approchèrent ont toujours soin de respecter l'idée excentrique qui s'est implantée dans son cerveau: si on lui demandait, en effet, pourquoi il ne sort pas comme tout le monde, de son habitation, il serait tout de suite prêt à se fâcher.

Il faut avouer que la pauvre cervelle humaine a bien peu de consistance et que parfois elle se détraque dans des conditions bien drôles. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Un crime épouvantable, écrit-on dans la *Sarthe*, a été commis dans la journée de lundi. Un sieur Barbot, employé comme terrassier sur les chantiers de la ligne en construction de Loué à Sablé, a tué sa femme à coups de bottes. Barbot était un état d'ivresse lorsqu'il a commis son crime. La malheureuse femme était âgée de 34 ans. Le parquet du Mans s'est rendu sur les lieux. Barbot a été écroué à la prison du Mans.

On lit dans le *Journal de Châteaupontier* de

jeudi :

Le pont de l'Aubinière est en feu depuis hier soir, 40 heures. Le bateau à vapeur n'a pu passer hier, il a dû reprendre ce matin son service régulier. La malveillance, dit-on, ne serait pas étrangère à cet incendie, dont on ne connaît pas encore les véritables causes.

LE MANS.

Un de nos jeunes compatriotes appartenant à la batterie du 31^e d'artillerie qui a été expédiée en Tunisie, dit la *Sarthe*, a adressé à son père, qui habite Le Mans, une lettre de laquelle nous détachons les passages suivants :

« La Manouba, 6 octobre.

Mon cher père,
Nous faisons maintenant partie de la colonne Philibert. Je crois que nous sommes en dépôt, nous avons fait à peu près notre compte. Nous sommes partis 181; nous restons maintenant 126, ce qui fait 55 hommes à l'hôpital pour maladie.
Il nous est impossible de faire une grande route sans que la batterie soit complétée. Il y a des hommes qui sont obligés de conduire 3 et 4 mules.
Il reste 15 hommes sur une pièce qui en avait 27.
Je me porte bien, parce que je me nourris moi-même.

Ces chiffres, rapportés par un témoin oculaire, sont assez significatifs pour qu'il soit superflu de les commenter.

Ils répondent péremptoirement aux mensonges des feuilles domestiques qui essaient quand même à dissimuler la vérité.

Ajoutons que l'ordre est arrivé au Mans de compléter immédiatement la batterie décimée par la maladie.

Or, comme le 31^e d'artillerie est hors d'état de trouver dans ses rangs les hommes nécessaires, on lui incorpore aujourd'hui même un certain nombre d'hommes empruntés au 26^e régiment, qui partiront immédiatement pour la Tunisie.

Ce seul fait montre en quel lamentable désarroi le général Farre a mis notre armée.

Qu'arriverait-il de nous, hélas ! si l'Allemagne voulait profiter de cette désastreuse situation ? Bien coupables sont ceux dont les fautes nous mettent ainsi à sa merci.

MAMERS.

On lit dans le *Journal de Mangers* :
« Tout est désorganisé, le désordre est partout, en Tunisie comme en France.

« Ainsi, peu ou plus de troupes au Mans. « A Mangers, sur tout un régiment, il reste cent et quelques hommes, jusqu'à 12 soldats dans un bataillon.

« A nous qui parlions de la guerre, on nous disait, pendant les élections, que sous le gouvernement de la République le pays n'était pas exposé à des aventures, que la République ne cherchait pas à faire des conquêtes, que sous la République on n'avait jamais la guerre.

« Qui donc a menti et qui donc a trompé le public ? »

ANCENIS.

On lit dans le *Commerçant populaire*, de Nantes :

« Dimanche dernier, le sieur Jean Davy, domestique chez M. Huet, cultivateur à la Hardière, commune de Mésangé (près d'Ancenis), voulut profiter de l'absence de ses maîtres pour aller à la chasse. Quelques heures après, un domestique vit arriver à lui le chien de Davy qui semblait vouloir l'attirer vers un champ voisin ; ce jeune homme suivit l'animal ; en arrivant près d'une haie, il vit Davy étendu sur le sol, baignant dans son sang ; il courut aussitôt avertir l'autorité. Une enquête fut ouverte aussitôt. Le parquet d'Ancenis se rendit sur les lieux et, après vérification, il fut constaté que Davy avait reçu un coup de feu en pleine poitrine et que la mort avait dû être instantanée. On suppose que ce jeune homme aura commis l'imprudence de prendre son fusil par le canon pour le sortir de la haie où il l'avait caché, et que quelque broussaille aura fait partir le coup qui lui a donné la mort. »

RENNES.

On ne saurait prendre trop de précautions avec les armes à feu, dit le *Journal d'Ille-et-Vilaine*; l'accident suivant ne le prouve encore que trop.

A Montreuil-sur-Ille, le nommé Joseph L..., âgé de 22 ans, s'amusa avec son frère, étudiant, âgé de 19 ans. — Joseph

disait à son frère, en lui montrant un revolver : « Il serait difficile d'approcher un homme porteur d'une arme comme celle-ci. » Tout en parlant, il faisait jouer le revolver, oubliant qu'une cartouche était restée. Le coup partit et atteignit le jeune étudiant un peu à gauche de la poitrine. Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Rennes. On peut juger du désespoir du frère de la victime !

La *Lanterne d'Arlequin* reçoit les plus précieux encouragements. Chacun s'applique à la répandre, parce qu'elle répond à un besoin de bonne et saine propagande. Son format est commode, et sa forme gracieuse plaît au public.

Voici le Sommaire du n° 30 : Aux Françaises ; la Dégringolade ; grand mariage républicain ; la Fille à Papa (gravure) ; nos enfants assassinés ; ce qui se passe ; choses et autres ; feuilleton : le conscrit ; bibliographie ; conseils pratiques ; le mot de l'énigme. — Un n° : 10 centimes. Abonnements : un an, 8 fr., six mois, 4 fr. — Bureaux à Tours, rue Richelieu, 43 (succursale à Paris, boulevard Malesherbes, 34.)

Tribunaux.

CONDAMNATION A MORT.

Le nommé Michel, artiller au 32^e régiment d'artillerie, faisant partie d'un détachement envoyé en Tunisie, le 24 septembre dernier, quitta ses camarades à la gare des Aubrais, et s'enfuit monté sur le cheval d'un sous-officier. Rejoint peu après à Orléans, par l'adjudant Henriquet, Michel se porta à des voies de fait envers ce sous-officier. Néanmoins ce dernier conduisit le déserteur au quartier, malgré la foule hostile qui prenait fait et cause pour le soldat contre l'adjudant. Arrivé dans la caserne, Michel frappa au visage le brigadier Souchau.

Traduit avant-hier devant le conseil de guerre d'Orléans, Michel a été condamné à la peine de mort.

Faits divers.

Le comte Branicki a laissé en mourant le quarantième de sa fortune aux pauvres de Paris.

La fortune du défunt s'élevant à environ huit millions, il en résulte que l'Assistance publique va hériter d'environ 200,000 fr.

A la suite d'une entente avec les héritiers du comte Branicki, il a été convenu que cette fortune serait employée à la création de six lits dans l'un des hospices de la capitale.

Ce n'est pas la première fois que le comte Branicki avait témoigné de sa sympathie pour la France.

En 1871, il avait donné 500,000 francs pour les blessés de la guerre.

On affirme qu'à l'issue d'un récent déjeuner à l'Élysée il y avait eu grande discussion entre M. Grévy aîné et M. le général de Galliffet... sur le paquetage de la cavalerie. On fait bien d'ajouter : après déjeuner. Ne voyez-vous pas en effet cet avocat qui ne connaît les chevaux que par oui-dire donnant sérieusement son avis sur les effets dont a besoin un cavalier et sur le poids que peut porter sa monture !

Quoi qu'il en soit, il paraît que la discussion a été longue, voire même orageuse. Pour convaincre son contradicteur, le général de Galliffet aurait été obligé de simuler un paquetage avec des serviettes sur une chaise et, se mettant à cheval dessus, de faire tout le tour de la table.

Singulier tableau !
Un des grands reproches de M. Grévy aîné serait que le porte-manteau proposé pour les cavaliers est trop petit. Voudrait-il par hasard qu'ils missent une malle sur leurs chevaux ? Ils n'ont pas à y serrer un boursicot comme celui que s'est fait M. le Président de la République !

(Journal d'Indre-et-Loire.)

On lit dans le *Journal d'Alençon* :
« Un client inattendu. — Très-inattendu, en effet, celui qui, il y a quelques jours, daignait honorer de sa visite l'étude de M. Sebire, notaire à Vimoutiers (Orne).

Il était dans son cabinet, lorsqu'une exclamation violente, partie de l'étude voisine où se tiennent ses clercs, l'arrache à son travail. Ne comprenant pas ce bruit, il croit que sa vue ramènera le calme dans les esprits, se lève, ouvre la porte, et... recule à son tour, en voyant un client d'un nouveau genre se disposer à entrer dans son cabinet.

M. Sebire avait en face de lui un taureau, dont l'air n'était rien moins que rassurant.

« Sauter derrière son bureau, le rouler près de la porte, de manière à faire de ce bureau et des dossiers qui l'encombrent un véritable retranchement, fut l'affaire d'un instant. Il crie aux clercs d'enjamber la fenêtre. Ceux-ci ne se font pas prier, et bientôt notre hôte et son étrange visiteur sont seuls, séparés par un bureau, et se regardant fixement l'un et l'autre.

« Ce tête-à-tête assez piquant eût pu durer longtemps, si le taureau, goûtant peu les regards fixes de son vis-à-vis, n'eût eu l'idée de reculer de quelques pas. Aussitôt, bruit épouvantable dans l'étude, confusion du taureau qui, dans sa retraite, vient de renverser le poêle placé derrière lui.

« M. Sebire profite de ce moment de trouble, retire son bureau, ferme sa porte et s'appuie auprès d'elle pour la maintenir dans le cas d'une invasion de son terrible client.

« Cependant le bruit de cette aventure quelque peu extraordinaire s'était vite répandu dans Vimoutiers, et de nombreuses personnes stationnaient devant l'étude, entremêlant les commentaires les plus divers de plaisanteries à l'adresse du taureau : Il est venu faire son testament, disaient-ils.

« Toutefois, quelques-uns étaient passés par la cour et, entassés avec M. Sebire derrière la porte, se disposaient à la maintenir et à défendre l'entrée du cabinet.

« Dehors, les plaisanteries allaient leur train, et, à la fin, le taureau réfléchissant sur ce que sa présence dans ce lieu avait d'anormal, peut-être alarmé par ce mot de « testament » qui résonnait sans cesse à ses oreilles, reprit le chemin par lequel il était venu, c'est-à-dire simplement la porte et la voûte d'entrée, et se trouva dans la rue.

« Mais d'où venait cet hôte extraordinaire ? On ne tarda pas à le savoir : il passait avec un troupeau de vaches, lorsque, excité par les chiens, il trouva la porte cochère ouverte, puis la porte de l'étude, et entra y chercher un abri. On sait quelle hospitalité et quel accueil il y trouva.

« Il rejoignit ses compagnes, laissant M. Sebire et ses clercs fort heureux d'en être quittes pour la peur et pour un poêle renversé. »

Nouvelles à la main.

Méiez-vous des inscriptions.

On nous assure qu'il y a quelque trente ans, il en fut trouvé une en Algérie qui souleva de nombreux commentaires et une vive polémique parmi les savants. La voici :

REG... IM... ANT... D... E... S... ZEPHIR...

Elle fut interprétée : *Regnante imperatore Antonino Deus exulit Sanctum Zephyrinum.*

Or, l'inscription avait été simplement tracée par des zéphirs qui avaient fait leurs classes.

Cela voulait dire tout bêtement :

Régiment (régiment) des zéphirs.

Galino parle d'une dame qui vient de perdre son mari.

— Elle est veuf, dit-il.

Joseph Prudhomme, qui est auprès de lui, le reprend :

— Veuve, mon ami, veuve.

— Eh ! non, puisque c'est le mari qui est mort.

Dans un bureau d'administration :

L'employé. — Monsieur, je viens d'avoir la douleur de perdre mon père, j'ai un triste devoir à remplir demain, et il ne me sera pas possible de venir au bureau.

Le chef de bureau (distrait). — Diable ! diable ! Nous avons beaucoup de besogne en ce moment ; ne pourriez-vous pas remettre cela à un autre jour ?

Un Gascon, à qui quelqu'un disait qu'il avait horreur du vent :

— Oh ! moi, dit-il, il m'est bien égal. Quand je le vois venir, je prends ma course... et je le tiens toujours à cinq cents pas derrière !

A la veille de se marier, Raoul est sombre et rêveur.

— A qui songes-tu donc ? lui demande un de ses amis.

Raoul, d'un air navré :

— Quand je pense que j'aurai, peut-être, un fils comme moi !

Voici la curieuse annonce que nous lisons dans un journal de province :

« Le nommé X... — que l'on croit mort depuis deux ans — est invité à passer à la mairie de la ville de S... »

BOURSE DE PARIS

DU 21 OCTOBRE 1884.

Rente 3 0/0	83 95
Rente 3 0/0 amortissable	85 70
3 0/0 amortissable (nouveau)	83 90
Rente 4 1/2	112
Rente 5 0/0	116 30

RÉCRÉATIONS INTELLIGENTES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus ; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).

N.-B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

COMPAGNIE ARDENNAISE

DES

PORTEURS DE LA MEUSE

L'industrie des transports par eau, malgré la concurrence des voies ferrées, a toujours été rémunératrice, mais elle est aujourd'hui appelée à une grande prospérité, grâce au programme de M. de Freycinet qui consacre un milliard à l'amélioration des canaux, grâce au vote de la loi récente supprimant les droits de navigation.

En proposant ces deux lois, l'intention du gouvernement a été de donner un essor rapide à la navigation intérieure. C'est pour répondre à cette pensée que le *Comptoir financier et industriel de Paris*, dont on connaît toute la sollicitude pour les affaires industrielles, vient de reconstruire sur de larges bases la *Compagnie Ardennoise des Porteurs de la Meuse*, dont le succès n'a cessé de s'affirmer depuis 1876.

Le matériel de la Compagnie est de 22 bateaux-porteurs, en fer, dont 10 à double hélice. Les agences ont été établies sur 18 points du réseau : ligne des Ardennes à Paris, ligne de Saint-Dizier à Paris, ligne de Rouen à Paris. Des docks et entrepôts sont en cours d'établissement à Châlons, Charleville et Saint-Dizier.

Le trafic prévu pour l'exercice 1882, en raison des traités, engagements et promesses existants et de l'extension du matériel, est de 400,000 tonnes (1), laissant un bénéfice net de 200,000 fr. (L'intérêt à 5 0/0 du capital de 3 millions est compris dans les frais généraux.) C'est donc un dividende total de 8 à 10 0/0 minimum que les actionnaires ont à attendre de cette entreprise d'utilité générale.

Le Conseil d'administration, composé des notabilités de l'industrie ardennaise : MM. LAGARD, ancien maître de forges ; LEPAULT, fabricant de ferronnerie ; MISSET-MÉNART, HERVIER, etc., donne les meilleures garanties d'honorabilité et de bonne gestion.

Les apports figurent pour 2 millions seulement dans le capital : le troisième million, formé par le *Comptoir financier et industriel de Paris*, est destiné à servir de fonds de roulement à l'achat de nouveaux bateaux, et à faire des avances sur marchandises ; la situation financière est donc excellente et l'affaire de premier ordre.

C'est dans cette conviction que nous offrons au public 2,000 actions au porteur, entièrement libérées, au prix net de 500 francs, sans prime ni majoration. Les actionnaires recueilleront ainsi l'intégralité de la plus-value qui ne peut manquer d'échoir à une entreprise si pleine de sécurité et d'avenir.

S'adresser dans nos succursales.

COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL DE PARIS

28, rue de la Victoire.

(1) Chiffre qui s'élèvera, certainement, à 150,000 tonnes dans un délai prochain.

M^{me} YVARD, professeur de piano, ancienne élève de M^{me} KERNEIS, et désignée par elle à M^{me} la Supérieure de la Retraite pour lui succéder au pensionnat, donne aussi des leçons en ville.

S'adresser chez M^{me} YVARD, montée du Fort, n° 42, ou à la Retraite.

UNE DEMOISELLE, munie de son brevet supérieur, désirerait donner des leçons de français.

S'adresser Grand Rue, n° 55, à Saumur, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, excepté le dimanche.



P. CODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 30 octobre 1881, à midi,

En la salle de la Mairie de Chacé,

D'IMMEUBLES

Appartenant à M. Landais, Grégoire,

Comprenant:

Une MAISON et JARDIN, à Chacé, et quinze parcelles de vigne, terre et bois, contenant ensemble environ 60 ares, situés sur Chacé, Varrains, Ariannes, Dampierre, Saint-Cyr et Rou-Marson.

Voir, pour plus de détails, les placards affichés.

S'adresser à M. LAUMONIER, notaire. (668)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

A Saumur, en l'étude de M. MÉHOUS, notaire,

Le dimanche 20 novembre 1881, à midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Appartenant à M. ROBIN-MUSSET.

1° En totalité ou par lots, UN GRAND MORCEAU DE VIGNE, entouré de murs, situé à Terrefort, commune de Bagnoux, d'une contenance de 5 hectares environ;

2° Et UNE MAISON, située à Saumur, rue projetée de la rue de Bordeaux.

S'adresser à M. MÉHOUS, notaire.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Dampierre.

Au Côteau-Bizeau, MAISON, composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, deux caves avec pressoirs, jardin avec puits, servitudes.

Cinq ares de vigne, sur les Buttes. Cinq ares de vigne, aux Châtagniers.

Cinq ares de vigne, entre les Deux-Voies.

Cinq ares de vigne, au Clos-Millet. Dépendant de la succession de Michel Joly.

S'adresser audit notaire. (593)

Excellente Maison de Porcelaines, Cristaux et Bouteilles,

A CEDER DE SUITE

Pour cause de santé.

Au centre de la ville d'Angers.

Bénéfices sérieux. Beaux magasins et vastes dépendances.

S'adresser à M. BOURJOUR, arbitre de commerce, Angers. (669)

A VENDRE

Grand assortiment de plant d'arbres forestiers. Spécialité de peupliers suisses et d'Italie. Plant de 3 ans d'une beauté remarquable. Tous les plants, sont vendus rendus à domicile et à des prix tout à fait modérés. S'adresser à M. MARCHEAU, pépiniériste à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire). (670)

A VENDRE

CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant parfaitement. S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE NORMANDINE

11 et 13, Rue Saint-Jean

SAUMUR

M. NORMANDINE prévient le public que, désormais, il tiendra la droguerie médicinale et pour les arts.

Herboristerie, spécialité pour vétérinaires.

Comme toujours, les produits vendus seront de premier choix, à des prix très-modérés.

Etude de M. PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. Salmon, notaire à Doué,

Le dimanche 23 octobre 1881, à midi, et jours suivants, en la demeure de M. Salmon.

On vendra:

Beau meuble de salle à manger en vieux chêne, beau meuble de salon en palissandre et damas de soie, plusieurs meubles de chambre à coucher, dont un style Louis XV en soie bleue, rideaux de lit et de fenêtre, garnitures de cheminée, pendules, glaces, vases de Chine, piano, literie, beau linge de tapis et de ménage, tapis en laine et fourrures, porcelaine et cristaux, argenterie, bijoux, orfèvrerie, batterie de cuisine en cuivre, vins de table et de dessert, deux voitures, valise de sûreté, garde-robe à usage d'homme, faisans dorés et argentés.

Ordre de la vente:

Dimanche. — Volière, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, outils de jardinage.

Lundi. — Suite des mêmes objets, voitures et harnais, pompe.

Mardi. — Salle à manger, salon, bibliothèque et bureau.

Mercredi. — Chambre à coucher, literie.

Jeudi. — Linge.

Vendredi. — Cave. (674)

Etude de M. CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Pour cause de départ,

Le vendredi 28 octobre 1881, à une heure après midi,

Au domicile de M^{me} veuve Balothe, à Saumur, rue de la Cocasserie, n° 1,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après désignés:

Armoires, guéridon, secrétaire, tables, chaises, fauteuil Voltaire, table toilette, cheminée de fer, bois de lit, table de nuit, matelas, couettes, glace;

Poêles, batterie de cuisine, vaisselle et bouteilles vides;

Bonne machine à coudre, outils de tailleur et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (672)

A VENDRE

MOTTES

POUR CHAUFFAGE.

Prix, rendus à domicile, 15 fr. le mille.

S'adresser à M. GUILLEUX-CLAIN, tanneur, rue de la Basse-Ile, Saumur.

AVIS.

Le Receveur particulier des finances de Saumur a l'honneur de prévenir le public, qu'à partir du 1^{er} novembre prochain, les bureaux de la Recette seront ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à trois heures du soir pour les opérations de caisse, et à quatre heures pour les renseignements. (650)

ON DEMANDE UN COMMIS

aux écritures, de quinze à seize ans. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

M. JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc.

Bons appointements.

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

BLANC ET NOUVEAUTÉS

MEXME FRÈRES
6, rue Saint-Jean, Saumur.
On demande un apprenti.

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande:

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ
38. 44. 78. 27. 43. 92. 80. 103.
Mesures: 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUE-RIN-BOUFRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleurs sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 4 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

FUSILS de chasse et Revolvers, de tout système, Horlogerie, Bijouterie, Couverts et glaces en tous genres, vendus avec grandes facilités de paiement. — S'adresser à M. A. SANGIARD, à Valence (Drôme). (Demander le Catalogue.) (523)

ON DEMANDE UN REPRÉSENTANT dans toutes les communes. — S'adresser, franco, à M. le Directeur du Crédit Parisien, à Valence (Drôme). (Joindre un timbre.) (522)

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

Chirurgien - Dentiste, 49, rue Royale, Saumur, Au premier.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupures de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution au travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

Jeudi 27 octobre 1881

OUVERTURE

DU

Grand Approvisionnement

30, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Épicerie, Comestibles, Conserves alimentaires et Chocolats

SPÉCIALITÉ DE CAFÉS

Vins de table, Vins fins, français et étrangers, Eaux-de-vie, Cognacs, Rhums et Liqueurs.

Articles de Dessert, Biscuits anglais.

CONFISERIE

GRAND ASSORTIMENT DE BOITES POUR BATTERIES.

Le Grand Approvisionnement n'a qu'un but, mériter la confiance du public en livrant à la consommation des marchandises de premier choix et aux meilleures conditions de BON MARCHÉ.

Livraison à domicile dans toute la ville. Expédition au dehors franco d'emballage. (673)

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées. S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (668)

Saumur, imprimerie de P. GODBT.

Certifié par l'imprimeur responsable.